

Généralités :

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée.

Tout campeur ou loueur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping, affiché à l'entrée du camping.

Les invités et visiteurs, étrangers au camping **doivent impérativement se signaler à la réception** dès leur arrivée et s'acquitter d'un droit de visite conformément au règlement intérieur.

Réservation et modalités de paiement :

La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de location dûment rempli accompagné du règlement de l'acompte + les frais de dossier. A réception des ces documents une confirmation de réservation par mail ou par courrier vous sera adressée. Aucune réduction ne sera appliquée dans le cas d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes et installations annoncées (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour). En cas de retard pour votre arrivée, il est indispensable d'en aviser la réception par tous moyens : en l'absence de message écrit de votre part précisant une arrivée à une date différée, l'emplacement ou la location devient vacant après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

Annulation :

Le camping vous propose une assurance annulation et interruption facultative (mais recommandée) au présent contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert.

Si la réservation est effectuée avec la souscription de l'assurance annulation : en cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le www.campez-couvert.com ou auprès du camping), il faudra en aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Si la réservation est effectuée sans la souscription à l'assurance annulation, s'appliqueront les dispositions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant l'arrivée, un avoir du montant de l'acompte sera édité (déduction des frais de dossier) et utilisable au cours des 12 prochains mois sous les mêmes conditions (en fonction des dates d'ouvertures du camping) ;
- annulation - de 30 jours avant la date d'arrivée : aucun remboursement ne sera réalisé.

Location d'emplacement nus :

a/ L'emplacement sera disponible à partir de 13 h30 le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 12 heures le jour du départ.

b/ Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes ; Les journées, installations et personnes supplémentaires (visiteurs stationnant plus de 2 heures) seront réglées à le jour même.

c/ La réservation est confirmer à réception de l'acompte de 25% du coût estimatif + 10€ de frais de dossier et le paiement du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée.

Location de Mobil-Home ou Lodge :

a/ Ceux-ci pourront être occupés à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et être libérés pour 10 heures maximum au départ, sauf week-end et week-end spéciaux, heure de départ maximum 15h.

b/ Le locataire s'engage à régler le solde de son séjour 30 jours avant la date de son arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Il sera demandé à son arrivée, une **caution d'un montant de 300€ + une caution ménage de 50€** qui lui seront restituées en fin de séjour, après constatation du parfait état des lieux (y compris l'état de propreté). Ces cautions ne constituent pas une limite de responsabilité.

c/ La caution de 50€ sera retenue si le mobile-home n'a pas été correctement nettoyé avant le départ.

d/ L'inventaire du mobilier, de l'électroménager de la vaisselle est affiché à l'intérieur du locatif. Toutes pertes ou dégâts donnent lieu à indemnisation (grille consultable à l'accueil). En cas de litige, la direction se réserve le droit de ne restituer la caution qu'après le départ du locataire afin de faire constater l'état des lieux.

Mineurs :

Les mineurs non accompagnés d'un parent ascendant ne sont pas acceptés.

Animaux :

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits.

Les animaux ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse dans l'enceinte du camping.

La vaccination doit être à jour et les photocopies du carnet de vaccination (+ numéro de tatouage) doivent être jointes au présent contrat.

Pour les locatifs : le jour du départ, obligation de passer l'aspirateur (mis à disposition à la réception).

Piscine :

Seules les personnes enregistrées à la réception, sont autorisées à profiter de la piscine ouverte du 1er mai au 15 septembre. Les baigneurs seront munis exclusivement de maillot de bain et devront se conformer aux instructions du panneau officiel d'hygiène et de sécurité.

Droits à l'image :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping de Kérabus à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires. Dans le cas contraires vous devez le notifier par courrier.

Assurance :

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries etc.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS, 73 bd de Clichy 75009 PARIS, www.medicys.fr, contact@medicys.fr, tél: 01 49 70 15 93. En cas de litige, le tribunal de commerce de Lorient est seul compétent.